

Le 14 octobre 2014

Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 - Rennes

à

Madame le Ministre de la décentralisation
et de la fonction publique
80 rue de Lille
75007 Paris

Madame le Ministre,

L'an passé, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a doté les habitants du département d'une appellation (ci-jointe), qu'il a déposée le même jour auprès de l'Institut national de la propriété industrielle et commerciale.

Je souhaiterais savoir si - du point de vue du Ministère de la décentralisation et de la fonction publique - cette assemblée délibérante est habilitée à "décider" du nom des habitants, en précisant qu'il s'agit dans le cas d'espèce d'un pur néologisme puisqu'il n'a jamais été utilisé par qui que ce soit, pour quelqu'usage que ce soit, dans quelque contexte que ce soit.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Patrick Jéhannin

ADOPTION D'UN GENTILE POUR LES HABITANTS D'ILLE-ET-VILAINE

Synthèse :

Le Département veut se doter d'un nom pour les habitants d'Ille-et-Vilaine. A cette fin, il a missionné Monsieur Jacques Delanoë qui s'est entouré d'un comité d'expert composé de personnalités du département. L'assemblée départementale est invitée à faire un choix dans les propositions du comité et doter ainsi les habitants d'un gentilé.

Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine,

Vu les deux rapports présentés par Monsieur le Président du Conseil Général,

Au vu des propositions du comité du gentilé

Vu les propositions de la 5^{ème} commission et après avoir entendu M. THEAUDIN, rapporteur,

Et après en avoir délibéré dans la séance du 20 juin 2013,

DECIDE :

- ***d'adopter le nom de « Bretillien » pour les habitants d'Ille-et-Vilaine***
- ***de mettre fin à la procédure de création du gentilé en décidant que les habitants d'Ille-et-Vilaine porteront désormais le gentilé qui se dégage du vote de l'assemblée.***

Pour Extrait Conforme,
Rennes, le 8 juillet 2013

La Directrice Générale des Services Départementaux

Laurence QUINAUT

Pour mémoire :

Ledit comité, qui n'avait à l'évidence strictement rien d'un comité « d'experts », s'est réuni une seule et unique fois sous la présidence d'un publicitaire rémunéré.

Les habitants n'ont découvert que le lendemain de la délibération le néologisme dont personne - jamais - n'avait entendu parler... puisqu'il avait été tenu secret.

Patrick Jéhannin